

Communiqué de l'AFPS

Non au détournement par Israël de la lutte contre l'antisémitisme

C'est à Vienne que le coup s'est préparé, dans une réunion des ambassadeurs des pays membres de l'Union européenne, réunion qui s'est tenue sous les auspices du gouvernement autrichien... qui comprend plusieurs néo-nazis tout en étant courtoisé par le Premier ministre Benyamin Netanyahou...

Sous la pression du lobby européen inconditionnel de l'État d'Israël, ce comité a adopté un projet de résolution « pour la lutte contre l'antisémitisme et la protection des communautés juives en Europe » qui sera soumis à la décision finale du Conseil européen « Justice et affaires intérieures ».

Jusqu'ici rien à dire... sauf que l'article 2 de ce projet de résolution demande aux États membres d'adopter la « **définition IHRA** » de l'antisémitisme. Une définition manipulée, car elle cherche à assimiler toute critique visant la politique de l'État d'Israël à de l'antisémitisme. Une définition indigente sur le fond, mais qui est là pour introduire des « exemples » qui entretiennent confusion et manipulation.

Une définition qui, dans les pays où elle a été adoptée, limite gravement la liberté d'expression de celles et ceux qui osent critiquer la politique de l'État d'Israël. Et ce quelles que soient les précautions oratoires (« définition non contraignante », « exemples de travail »), car c'est la machine de guerre de la propagande israélienne et de ses relais inconditionnels qui peut alors tourner à plein régime.

L'Association France Palestine Solidarité (AFPS) n'a cessé de dénoncer cette définition manipulée, qui a par ailleurs été rejetée cette année par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDDH) en France, et que l'agence européenne des droits fondamentaux (FRA) avait fait retirer, il y a quelques années, de son site internet.

L'AFPS a interpellé par lettre les ministres français de la Justice et de l'Intérieur, qui représenteront la France au Conseil qui doit se réunir ce jeudi 6 décembre. Elle appelle l'ensemble de ses concitoyens à se joindre à cette interpellation.

Il faut que la France et les autres États de l'Union européenne s'opposent à cette manipulation. Pouvons-nous imaginer que, quelques jours avant l'anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, le Conseil Européen adopte une définition de l'antisémitisme qui entretient la confusion et met en danger nos libertés ?

L'AFPS sera toujours aux côtés de celles et ceux qui se battent contre l'antisémitisme et le racisme sous toutes ses formes. Elle n'acceptera jamais que ce combat soit détourné, manipulé et finalement affaibli pour servir l'impunité d'un État tiers qui viole tous les jours le droit international.

Le Bureau national de l'AFPS

4 décembre 2018